

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU****PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE****CANTON DE GIF-SUR-YVETTE**

SC/CP**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE VERRIERES-LE- BUISSON****COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MAI 2020**

Le six mai de l'an deux mille vingt à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur François Guy TRÉBULLE, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-sept avril de l'an deux mille vingt. Compte tenu de la crise sanitaire et du confinement, la séance se déroule en visioconférence conformément à l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, M. DOSSMANN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DELORT, Mme LEGOFF, M. MORDEFROID, Mme ROQUAIN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme BOULER, Mme LAGORCE, M. MILLET, M. ATTAF, M. BAUDE, M. BOZEC, Mme OCTAU, M. PEPERS, M. VAN DE MAELE, Mme DEGERIT, M. CARRASCO, M. HULIN, Mme RIDEAU, M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme AUBERT-THEISEN, M. FASS et Mme GIRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. ZAKARIAN à M. TRÉBULLE
Mme QUINQUENEL à M. HULIN

ABSENTES :

Mme KERNY
Mme WALLE
Mme DA GRAÇA SOARES
Mme GUILLANTON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur DOSSMANN

Conformément à l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et notamment son article 6, afin de respecter le confinement dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, Monsieur le Maire ouvre la séance par visioconférence.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les compte-rendu de ses séances du 14 octobre 2019, 25 novembre 2019 et du 17 décembre 2019. Ils sont approuvés à l'unanimité sous réserve des remarques exprimées par M. HULIN concernant le compte-rendu de la séance du 14 octobre 2019.

Ensuite, Monsieur le Maire aborde le point d'information inscrit à l'ordre du jour du Conseil à savoir les procédures, les moyens et les actions mises en œuvre dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, et notamment la mise en place du centre d'information et d'orientation COVID 19, la question des matériels de protection, l'accompagnement des familles et des personnes âgées ou fragiles, l'accès à des activités virtuelles, la continuité des services publics (entretien, accueil, sécurité...),

Ensuite, Monsieur le Maire procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE

- Monsieur Gérard DOSSMANN secrétaire de séance,

APPROUVE

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, les modalités de scrutin et les modalités de prise de parole, qui s'appliqueront pour toutes les réunions du conseil municipal par visioconférence, conformément à l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 prise sur le fondement de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020,

DECIDE

- de déléguer au Maire certaines compétences du Conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 par 21 voix pour et 8 voix contre (M. HULIN, Mme RIDEAU, M. FOURNIER, Mme QUINQUENEL, M. YAHIEL, Mme AUBERT-THEISEN, M. FASS et Mme GIRI),
- d'adhérer à la centrale d'achat de la Région Ile-de-France, Monsieur le Maire étant autorisé à signer la convention avec la Région,
- d'octroyer une prime exceptionnelle aux personnels municipaux pour surcroît de travail significatif et/ou en contact direct avec le risque épidémique dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus,
- d'attribuer une seconde avance sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 75 000 € au titre de l'exercice 2020 et compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, le cumul des deux avances s'élevant à 225 000 €,

APPROUVE

- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur concernant la modification des limites territoriales entre la commune de Verrières-le-Buisson et la commune de Bièvres. Les propriétés de M. et Mme GUELLE et M. GATEAU, jusqu'alors sur le territoire de Verrières le Buisson, relèveront de la commune de Bièvres suite aux demandes des propriétaires, Monsieur le Maire étant autorisé à solliciter le Préfet pour l'édition d'un arrêté modificatif,

AUTORISE

- la formalisation de demandes de subventions d'investissement concernant l'acquisition d'automates de prêt couplés à la RFID pour la médiathèque "La Potinière" auprès de l'Etat, de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- la formalisation de demandes de subventions d'investissement pour l'achat de mobilier de la médiathèque "La Potinière" auprès de l'Etat, de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de tous les organismes susceptibles d'apporter une aide financière au projet de réhabilitation du centre André Malraux et de sa médiathèque, notamment l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne et la Communauté de Paris-Saclay, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document y afférent.

INFORMATION

- Le retrait de l'ordre du jour du point concernant l'attribution d'une seconde avance sur les subventions au profit de 5 associations au titre de l'exercice 2020 (sans objet – absence de besoin à date),

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N°9 Signature d'un contrat de prestation d'œuvres de Peyghamy Khosrow à titre gracieux, du 6 mars au 5 avril 2020, pour son exposition « Payram - Photographe alchimiste » qui a lieu à l'Orangerie - Espace Tourlière dans la Maison Vaillant à Verrières-le-Buisson, située 66 rue d'Estienne d'Orves,
- N°10 Signature d'une convention de prêt d'œuvres de la collection de Madame Loredana Rancatore et de Madame Monique Fenelon à titre gracieux, du 17 janvier au 2 février 2020, pour l'exposition « Thierry Thomen » qui a lieu à l'Orangerie - Espace Tourlière dans la Maison Vaillant à Verrières-le-Buisson, située 66 rue d'Estienne d'Orves,
- N°11 Décision du Maire portant application du droit de préemption urbain concernant un bien, édifié sur la parcelle cadastrée AM n° 534, AM 536, AM 537 (vol 6), AM 538, AM 539 (vol 4), AM 541 (vol 2) sis 51, rue d'Estienne d'Orves à Verrières-le-Buisson, propriété de la SCI VERRIERES BOUTIQUE pour un montant de 250 000 €,
- N°12 Signature d'un avenant au contrat de maintenance suite à l'acquisition du produit Maestro OPUS avec la société ARPEGE pour un montant de 324 € HT,

- N°13 Avenant au contrat de service Espace Famille avec la société ARPEGE pour un montant annuel de 7 320 € HT,
- N°14 Signature d'un contrat de location de matériels d'impression pour le service Guichet Unique pour un montant décomposée comme suit :
- prix de la location de deux imprimantes : 384,00€ HT par an et
 - prix de la copie noir et blanc : 0,0068 € HT
- N°15 Renouvellement du contrat WEBENCHERES avec la société Bewide pour la vente aux enchères en ligne des mobiliers et matériels réformés de la Ville étant précisé que le droit d'usage de WEBENCHERES reste fixé à 10 % du montant des ventes réalisées,
- N°16 Signature de l'avenant n°2 au marché public n°1058 relatif au lot n°2 (maçonnerie et pierre de taille) avec la DUBOCQ, dans le cadre de la restauration partielle de l'Église Notre-Dame de l'Assomption, pour un montant de 59 466,25 € HT,
- N°17 Signature du lot n°1 (l'énergie : expériences scientifiques en Bretagne ou découverte des volcans en Auvergne) pour le marché public n°1191 relatif à l'organisation de classes découvertes pour les écoles de la ville durant le 1er semestre 2020 avec l'association Activité Découverte & Nature (ADN) pour un montant maximum de 38 500 € HT,
- N°18 Signature du lot n°2 (classes de mer) pour le marché public n° 1192 relatif à l'organisation de classes découvertes pour les écoles de la ville durant le 1^{er} semestre 2020 avec la société TOOTAZIMUT pour un montant maximum de 38 500 € HT,
- N°19 Création de la régie de recettes pour l'encaissement des produits du cimetière - RR 57123,
- N°20 Signature de l'avenant n°1 au marché public n°1141 relatif au lot n°2 (maçonnerie, gros œuvre et VRD) avec la société MARIN dans le cadre de la restauration du satellite de restauration du groupe scolaire David Régnier-Paul Fort de Verrières pour un montant de 17 867 € HT,
- N°21 Signature de l'avenant n°1 au marché public n°1093 relatif au lot n°6 (plomberie sanitaire CVC) avec la société CHARPENTIER dans le cadre de la restauration du satellite de restauration du groupe scolaire David Régnier-Paul Fort de Verrières pour un montant de 11 654,48 € HT,
- N°22 Signature de l'avenant n°1 au marché public n°1095 relatif au lot n°8 (cuisine) avec la société Industrielle de Froid et de Cuisson (IDFC) dans le cadre de la reconstruction du satellite de restauration du groupe scolaire David Régnier - Paul Fort de Verrières pour un montant de 11 894 € HT,
- N°23 Signature d'un avenant au contrat pour l'automatisation de la gestion des factures d'énergies et de fluides pour les bâtiments communaux avec la société

CetAA pour un montant 3 708 € HT par an et 253,70 € de frais de mise en service,

- N°24 Signature d'un contrat d'intervention pour trois ateliers Stop Motion avec Jérôme Heurtel Magic_Bricks les 4, 11 et 18 mars 2020 à la Médiathèque André Malraux, 13 rue d'Antony à Verrières-le-Buisson pour un montant de 770 €,
- N°25 Signature d'un contrat de location pour un écran interactif IWB D6510 avec la société RICOH pour un montant de 1 716,00 HT,
- N°26 Signature pour le renouvellement du contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels CIRIL GRH avec la société CIRIL pour un montant de 5 165 € HT,
- N°27 Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du centre culturel André Malraux avec la société CADMEE pour un montant de + 107 079,06 HT,
- N°28 Renouvellement d'un contrat pour la fourniture d'un lien SDSL à 4 Mbps avec la société FOLIATEAM pour un montant annuel de 2 496 € HT,
- N°29 Signature d'un contrat avec la société CARBEC MEDIA pour la mise en place d'un espace personnalisé dédié à la vidéo à la demande désignée sous le nom commercial "La Toile"
- N°30 Signature d'un contrat pour une commande de masques pour faire face à la crise sanitaire COVID-19 avec la société MANUTAN pour un montant de 38 376 € HT soit 46 051,20 € TTC,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.

**Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay**



François Guy TRÉBULLE

Conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal et les arrêtés du maire à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie ».